



- 1 Barge rousse en plumage d'hiver © AURÉLIEN AUDEVARD
- 2 Barge rousse en plumage nuptial © AURÉLIEN AUDEVARD



La Barge rousse

Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)

État de conservation en France : **Hivernant en danger**
Statut en Lorraine : **Migrateur rare**



Description

La Barge rousse est l'un des plus grands limicoles* d'Europe avec environ la taille du Pigeon domestique. Lorsqu'elle est de passage en Lorraine, elle arbore un plumage d'éclipse* cryptique*, fait de plumes sombres ourlées de clair, assez semblable à celui d'un courlis. Son long bec droit signe alors son appartenance aux barges. De sa congénère, la Barge à queue noire, elle se distingue à son bec un peu plus court et légèrement retroussé, ses pattes plus courtes, et au vol, à l'absence de barre alaire* blanche. On notera également sa queue claire barrée de sombre et le blanc de son croupion remontant jusqu'au dos qui accentuent sa ressemblance avec un courlis.

Écologie

La Barge rousse se reproduit dans les zones marécageuses de la toundra arctique, au dessus et au delà de la limite des arbres. Son long bec lui permet de fouiller les sols meubles à la recherche des vers et des autres invertébrés dont elle se nourrit. Elle dépose ses quatre œufs dans un nid sommaire posé à même le sol.

À la mauvaise saison, elle devient grégaire* et les troupes formées gagnent les côtes maritimes dont elles exploitent les vasières à marée basse. Un petit nombre transite par l'intérieur des terres et fait halte dans les milieux favorables, comme les étangs en vidange automnale.

Répartition, état des populations

La Barge rousse a une très vaste répartition allant du nord de la Scandinavie à l'Alaska en passant par l'arctique sibérien. Cependant, elle n'y est pas présente de façon homogène : elle peut être localement abondante comme dans l'est de la Mer Blanche et absente ailleurs. Les oiseaux nichant de la Scandinavie à la Sibérie occidentale hivernent sur les côtes d'Europe occidentale. Leur nombre est estimé à 125 000 individus. Les oiseaux plus orientaux descendent jusque sur les côtes d'Afrique occidentale, au banc d'Arguin par exemple, et ne font que transiter par les côtes européennes, où ils reconstituent leurs réserves. Les côtes de l'Océan indien et du Pacifique accueillent les populations d'Extrême Orient.

La démographie de l'espèce est très mal connue. Elle est donnée en expansion en Scandinavie et serait stable ailleurs, avec toutefois de grandes variations interannuelles d'effectifs probablement dues au taux de réussite des nichées.

Situation régionale

La Barge rousse est un migrateur presque régulier en Lorraine. Sur la période 1983 à 2007, une quarantaine d'observations ont été notées en Lorraine, en majorité durant les mois de septembre et d'octobre. Les oiseaux sont surtout des juvéniles en dispersion postnuptiale et on compte une moyenne de deux oiseaux par observation. L'effectif maximal est de 14 individus en 1988 à l'étang de Lindre. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en partie par les capacités d'accueil des sites. Ainsi une hygrométrie estivale déficitaire favorise les haltes en dégageant des vasières en fin d'été comme on peut l'observer au lac de Madine. À l'étang de Lindre, second site lorrain en importance, c'est le système des assecs* qui crée des conditions favorables. Occasionnellement, l'espèce peut s'observer en prairie humide en compagnie de courlis, comme en prairie de Mouzay ou en vallée de la Meurthe.

Menaces et gestion

Ce sont surtout des phénomènes « naturels » qui peuvent affecter les populations de la Barge rousse. Ainsi, si le « réchauffement climatique » devait se confirmer, ce qui est très probable, les perturbations prévisibles du milieu arctique qu'il entraînera auront certainement une incidence sur l'espèce. La montée du niveau des océans diminuera les aires d'alimentation.

Par ailleurs cette espèce est très sensible au dérangement et a besoin à marée haute de reposoirs tranquilles, ce qui devient rare dans un contexte d'expansion des activités touristiques en tous genres. Enfin, sa présence sur la liste des espèces chassables en France n'a aucune justification et ce statut devrait être revu rapidement.

Sites désignés pour cette espèce

FR4110007	FR4110060	FR4112000
FR4112002	FR4112005	FR4112008

